



SECTEUR DE L'HUILE DE PALME COLOMBIEN : DÉVELOPPEMENT POTENTIEL SANS DÉFORESTATION



La frontière agricole colombienne a récemment été délimitée par le ministère de l'Agriculture et du Développement rural et le ministère de l'Environnement et du Développement durable.



Elle exclut les zones protégées et les terres forestières, entre autres.



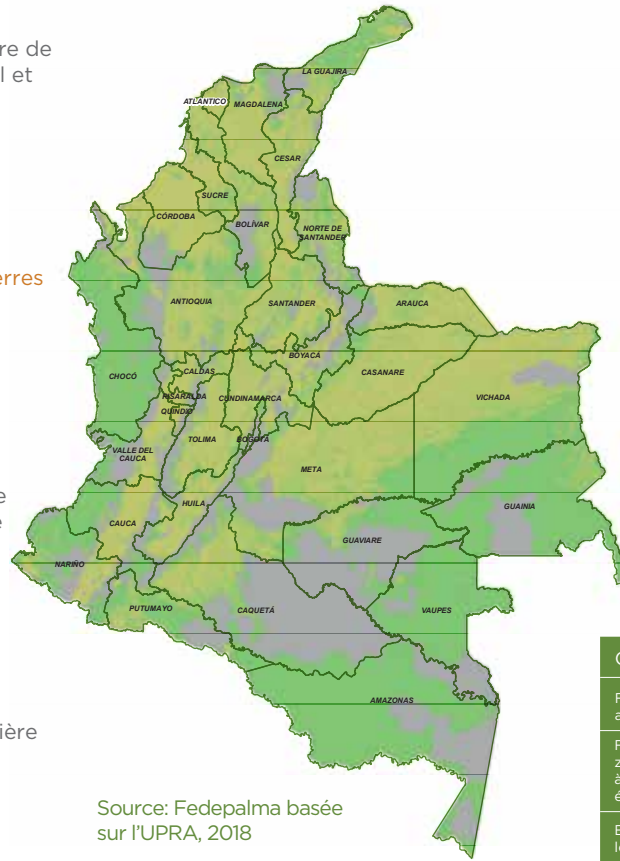
Par conséquent, plus de 40 millions d'hectares sont considérés adaptés à l'agriculture, au bétail, et à l'aquaculture sans provoquer de déforestation (Unité de développement rural du ministère de l'Agriculture et du Développement rural - UPRA, 2018).



Seuls 7,6 millions d'hectares de la frontière agricole sont actuellement utilisés pour l'agriculture (UPRA 2018).



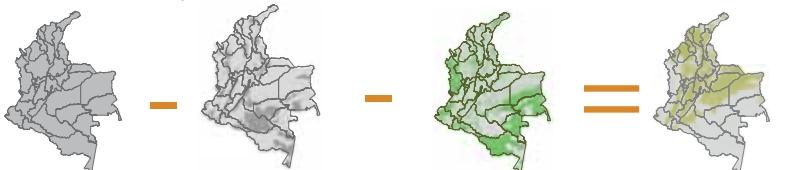
Les 32,5 millions d'hectares restants comprennent des zones d'élevage, des pâturages et des savanes dans le bassin de l'Orénoque.



	Limite départementale
	Frontière agricole
	Les forêts et autres zones ne sont pas adaptées à l'agriculture ou l'élevage de bétail
	Exclusions légales

Catégorie	Surface (ha)	%
Frontière agricole	40.075.960	35,1
Forêts et autres zones non adaptées à l'agriculture/élevage	48.193.667	42,2
Exclusions légales	25.805.344	22,6

Source: Fedepalma basée sur l'UPRA, 2018



Total land area: 114 million ha

Protected areas / exclusions for agriculture: 25,8 million ha

Other forests and areas not suitable for agriculture/livestock: 48,2 million ha

Agricultural frontier: 40,1 million ha

